

Il s'est approché de plusieurs d'entre eux et leur a dit : vous, mon ami, vous manquez de vêtements, vous, de souliers, vous, de linge ; eh ! bien, ce sera ce Pape, contre lequel vous marchiez tantôt, qui pensera à vous vêtir et à vous renvoyer à vos familles, auxquelles vous porterez la bénédiction.

“ Seulement, avant de partir, vous ferez, comme catholiques, une retraite spirituelle pour l'amour de moi. C'est le Pape qui vous en prie.” Les garibaldiens ont tous demandé à baiser ses pieds. Plusieurs d'entre eux sanglotaient. Le Saint-Père les a bénis.

ROME.

Lettre encyclique de Notre Très-Saint Seigneur Pie IX, à tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques de l'univers catholique ayant grâce et communion avec le Saint-Siège apostolique.

26 Octobre.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Levez les yeux autour de vous, Vénérables Frères, et vous verrez, et vous déplorerez vivement avec Nous les abominations détestables qui aujourd'hui désolent principalement la malheureuse Italie. Quant à Nous, Nous adorons très-humblement les jugements impénétrables de Dieu, à qui il a plu que nous véussions à cette époque si douloureuse, où, par le fait de quelques hommes et notamment de ceux qui gouvernent et dirigent les affaires publiques dans la très-infortunée Italie, où les vénérables commandements de Dieu et les lois de la sainte Eglise sont entièrement méprisés, où l'impiété lève impunément la tête et triomphe. De là toutes les iniquités, tous les maux et les dommages que nous voyons avec la plus grande douleur de Notre âme. De là ces nombreuses phalanges d'hommes qui, marchant dans l'impiété, servent sous l'étendard de Satan, sur le front duquel est écrit : “ Mensonge,” et qui appelés du nom de rebelles, et tournant leur bouche contre le Ciel, blasphèment Dieu, souillent et méprisent tout ce qui est sacré, et foulant aux pieds tous les droits divins et humains, ne respirent, comme des loups rapaces, que le carnage, versent le sang, perdent les âmes par leurs très-graves scandales et cherchent très-injustement le profit de leur propre malice, enlevant par la violence le bien d'autrui, contristant le faible et le pauvre, accroissant le nombre des malheureuses veuves et des malheureux orphelins, et d'un autre côté, faisant grâce aux impies, tandis qu'ils refusent au juste la justice, le dépouillent, et, dans la corruption de leur cœur, s'efforcent d'assouvir honteusement toutes les passions mauvaises, au très-grand préjudice de la société civile elle-même.

C'est de cette race d'hommes perdus que Nous sommes actuellement entourés, Vénérables Frères. Ces hommes, animés d'un esprit tout à fait diabolique, veulent arborer l'étendard du mensonge jusque dans Notre

ville bienfaisante, auprès de la chaire de saint Pierre, centre de la vérité et de l'unité catholique. Et les chefs du gouvernement piémontais, qui devraient réprimer de pareils hommes, ne rougissent pas de les appuyer de tout leur zèle, de leur fournir des armes et toutes les choses nécessaires, et de leur ménager l'accès de cette ville. Mais qu'ils tremblent, tous ces hommes, quoique placés au suprême degré et au poste le plus élevé de la puissance civile ; car, par cette conduite assurément perverse, ils tombent et se prennent dans les liens des châtimens et des censures ecclésiastiques. Et quoique dans l'humilité de Notre cœur Nous ne cessions de prier et de supplier de toutes Nos forces le Dieu riche en miséricordes, afin qu'il daigne ramener tous ces hommes si misérables à une salutaire pénitence et dans le droit sentier de la justice, de la religion et de la piété, toutefois, Nous ne pouvons taire les très-graves dangers auxquels Nous sommes exposés à cette heure de ténèbres. Nous attendons, avec une âme entièrement calme, les évènements quelconques, encore qu'ils soient excités par la ruse, par des calomnies, des embûches et des mensonges criminels ; car Nous plaçons toute Notre espérance et toute Notre confiance en Dieu, auteur de notre salut, qui est Notre secours et Notre courage dans toutes nos tribulations, qui ne souffre pas que ceux qui espèrent en lui soient confondus, qui déjoue les embûches des impies et brise la tête des pécheurs. En attendant, Nous ne pouvons Nous empêcher, Vénérables Frères, de dénoncer à vous d'abord, et à tous les fidèles confiés à vos soins, la situation extrêmement triste et les dangers si graves où Nous Nous trouvons aujourd'hui par le fait du gouvernement piémontais particulièrement. En effet, quoique Nous soyons défendus par la bravoure et le dévouement de Notre très-fidèle armée, qui, par ses exploits, a fait preuve d'un courage presque héroïque, il est évident, néanmoins, qu'elle ne peut résister plus longtemps au nombre beaucoup plus considérable de ses très-iniques agresseurs. Et bien que Nous ressentions une grande consolation par suite de la pitié filiale que nous témoigne le reste de Nos sujets, réduits à un petit nombre par de criminels usurpateurs, toutefois Nous sommes réduits à gémir profondément de ce qu'eux-mêmes ressentent nécessairement les très-graves dangers dont viennent les assiéger ces bataillons farouches d'hommes criminels qui les épouvantent continuellement par toutes sortes de menaces, les dépouillent et les tourmentent de mille manières.

Mais, en outre, Nous sommes encore réduits à déplorer d'autres maux dont on ne saurait assez gémir. Vous avez très-bien su, notamment par Notre Allocution consistoriale du 29 Octobre de l'année dernière, et ensuite par un Exposé muni de pièces à l'appui et livré à l'impression, de quelles calamités l'Eglise catholique et ses fils de l'empire de Russie et du royaume de Pologne sont malheureusement tourmentés et déchirés. Les prélats catholiques, les ecclésiastiques et les fidèles laïques sont

envoyés en exil, jetés en prison, persécutés de toute manière, dépouillés de leurs biens, affligés et opprimés par les peines les plus sévères, et les Canons et les Lois de l'Eglise sont entièrement foulés aux pieds. Non content de cela, le gouvernement russe continue, suivant le plan de ses prédécesseurs, à violer la discipline de l'Eglise, à briser les liens d'union et de communion qui existent entre ces fidèles et Nous et Notre Saint-Siège, à faire toutes les tentatives et tous les efforts pour renverser de fond en comble, dans leurs domaines, la religion catholique, pour arracher ces fidèles au sein de l'Eglise catholique, et pour les entraîner au schisme le plus funeste. C'est avec une douleur incroyable de Notre âme que Nous vous faisons savoir que deux décrets ont été récemment publiés par ce gouvernement depuis Notre dernière Allocution ci-dessus mentionnée. Aux termes du décret du 22 mai dernier, par une horrible audace, le diocèse de Podlachie, dans le royaume de Pologne, a été entièrement détruit avec son collège de chanoines, son consistoire général et son séminaire diocésain ; l'évêque du dit diocèse a été arraché à son troupeau et forcé de quitter à l'instant le territoire du diocèse. Ce décret est analogue à celui du 3 janvier de l'année précédente, et dont Nous n'avons pu faire mention, attendu que nous en ignorions l'existence. Par ce décret, le même gouvernement n'avait donc pas craint de supprimer, par sa propre volonté et de sa propre autorité, le diocèse de Kamenetz, de détruire son collège de chanoines, son consistoire et son séminaire, et d'arracher violemment le prélat à son diocèse.

Nous voyant privé de tous les moyens, Nous voyant fermées toutes les voies par lesquelles Nous pouvions communiquer avec ces fidèles et ne voulant pas qu'ils fussent exposés à la prison, à l'exil et aux autres châtimens, Nous avons été forcés d'insérer dans Nos journaux un acte par lequel Nous avons cru devoir Nous occuper de l'exercice de la juridiction légitime de ces vastes diocèses et des nécessités spirituelles des fidèles, afin que la nouvelle de la résolution, prise par Nous, arrivât en ces localités par la voie de l'impression ; chacun comprend aisément dans quel esprit et dans quel but des décrets de cette nature sont publiés par le gouvernement russe, puisqu'à l'absence de plusieurs évêques s'ajoute encore la suppression des diocèses.

Ce qui met le comble à Notre désolation, Vénérables Frères, c'est un décret promulgué par le même gouvernement, le 22 du mois de mai dernier, décret par lequel a été constitué à Saint-Pétersbourg un collège, appelé collège ecclésiastique catholique romain, et présidé par l'Archevêque de Mohilew. Or, toutes les demandes, même celles qui ont rapport à des affaires du dogme et de conscience qui Nous sont adressées à Nous et au Saint-Siège apostolique par les évêques, les prêtres et les fidèles de l'empire russe et du royaume de Pologne doivent être d'abord transmises à ce collège, lequel est chargé de les examiner, de voir si ces demandes

excèdent le pouvoir des évêques, et, dans ce cas, de Nous les faire parvenir. Ensuite, lorsque Notre décision sera revenue, le président du susdit collège est obligé d'envoyer cette décision au ministre de l'intérieur, afin qu'il examine s'il s'y trouve quelque chose de contraire aux lois de l'Etat et aux droits du souverain, et qu'il y donne suite, selon sa volonté et son bon plaisir, s'il n'y rencontre rien de cette nature.

Vous voyez, Vénérables Frères, combien est détestable et condamnable un décret de ce genre, formulé par un pouvoir laïque et schismatique, décret qui porte un coup fatal à la constitution divine de l'Eglise catholique, qui est contraire à la discipline ecclésiastique, qui porte l'atteinte la plus grave aux droits de Notre pontificat suprême, ainsi qu'à la puissance et à l'autorité du Saint-Siège et des Evêques, qui entrave la liberté du Pasteur souverain de tous les fidèles, et qui pousse ces derniers vers un schisme des plus funestes ; décret enfin qui viole et foule aux pieds le droit naturel lui-même par rapport aux affaires qui intéressent la foi et la conscience. Ajoutez à cela que l'Académie catholique de Varsovie a été détruite, et que les évêchés de Chelm et de B. (Bettiensi diocesi Ruthenorum) sont menacés également d'une triste ruine. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'il s'est rencontré un prêtre appelé Wajeicki, homme d'une foi douteuse, lequel, au mépris de toutes les peines et censures ecclésiastiques, et sans redouter le jugement terrible de Dieu, n'a pas craint de recevoir du même pouvoir civil le gouvernement et la charge de ce dernier diocèse et de faire déjà plusieurs ordinations qui sont contraires à la discipline ecclésiastique et qui favorisent un schisme des plus funestes.

Au milieu de toutes ces calamités et de toutes ces angoisses qui sont venues fondre sur l'Eglise et sur Nous, comme il n'y a personne, excepté Notre-Seigneur Dieu, qui soutienne la lutte en Notre faveur, Nous vous engageons vivement, Vénérables Frères, au nom de votre amour et de votre zèle pour les intérêts catholiques, et aussi au nom de votre piété profonde pour Nous, à unir vos prières les plus ferventes avec les Nôtres, à prier et à supplier Dieu sans relâche avec tout votre clergé et votre peuple fidèle, afin que se rappelant son éternelle miséricorde il détourne de Nous son indignation et nous fasse échapper Nous et son Eglise à ce déluge de maux, afin qu'il prête le secours et la protection de sa toute puissance aux enfants de cette même Eglise qui, dans presque tous les pays et surtout en Italie, ainsi que dans l'empire russe et le royaume de Pologne, se trouvent en butte à tant d'embûches et sont affligés de tant d'épreuves douloureuses ; afin qu'il les conserve et les fortifie davantage de jour en jour dans la profession de la foi catholique et de sa doctrine salutaire, afin qu'il confonde les projets impies des ennemis de l'Eglise, afin qu'il retire ceux-ci de l'abîme de l'iniquité et les conduise dans le sentier de ses commandements.

En conséquence, Nous voulons qu'il soit prescrit dans vos diocèses un *triduum* de prières dans les six mois à partir de ce jour, et dans un an pour les pays d'outre-mer. Afin d'exciter le zèle des fidèles à assister à ces prières publiques et à prier Dieu eux-mêmes, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière et la rémission de leurs péchés à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, s'étant confessés et ayant communiqué, assisteront dévotement aux prières pendant ces trois jours et qui prieront Dieu, suivant Nos intentions, pour les besoins actuels de l'Eglise. Quant aux fidèles qui, contrits au moins dans leur cœur auront fait les œuvres prescrites dans l'un ou l'autre des jours susdits, Nous leur accordons, suivant les formes habituelles dans l'Eglise, une indulgence de sept ans et sept quarantaines pour les pénitences qu'ils auraient encourues en quelque manière que ce soit.

Toutes ces indulgences, rémissions des péchés et remises de pénitence, Nous les accordons dans le Seigneur aux âmes des fidèles du Christ qui, unies à Dieu dans la charité, se sont écartées de cette lumière, l'application leur en étant faite par voie de suffrage, et ce, nonobstant toute opposition quelconque à ce contraire. Enfin, rien assurément de plus doux pour Nous que de profiter avec empressement de la présente occasion pour attester et confirmer de nouveau l'extrême bienveillance dont Nous vous entourons en Dieu. Comme gage le plus certain de cette bienveillance, recevez la bénédiction apostolique que Nous vous donnons, avec effusion de cœur, à vous-mêmes, Vénérables Frères, et à tous les ecclésiastiques et laïques fidèles confiés à la vigilance de chacun de vous.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 17 octobre 1867, la 22^e année de Notre pontificat.

PIE P. IX.

MANIFESTE FRANÇAIS.

Le ministre des affaires étrangères de France vient d'adresser la circulaire suivante aux agents diplomatiques de l'empereur :

Paris, le 25 octobre 1867.

Monsieur, nous ne voulons pas nous attacher, en ce moment, à énumérer les incidents successifs qui ont fait naître et poussé à ses conséquences extrêmes une crise aussi menaçante pour la sécurité du St.-Siège que dangereuse pour les véritables intérêts de l'Italie. Il nous suffit de l'envisager au point de vue de notre droit et de notre honneur, et de constater les devoirs qui en découlent pour nous.

La convention du 15 septembre 1864 a été provoquée et signée librement par le gouvernement italien ; elle l'obligeait à protéger efficacement la frontière des Etats pontificaux contre toute agression extérieure. Nul ne peut douter aujourd'hui que cette obligation ne se soit pas trouvée rem-